Image not found or type unknown

Agression volontaire avec 12 jours itt

Par **Sandra 1011**, le **05/03/2019** à **13:06**

Bjr jai subi une agression par une femme sur la route en me rendant à mon travail elle m'a maintenu très fermement par les cheveux pliée en 2 et ma mis un uppercut j'ai déposé plainte puis fait établi un certificat médical qui a indiqué une ITT de 12 jours mes lunettes ont du être écrasées durant l'altercation et la personne a du les ramasser ensuite discrètement en même temps que les siennes .... Puis je faire refaire mes lunettes tout de suite sachant que je ne pourrai pas reprendre mon travail de secrétaire sans mes lunettes ? Que va til se passer sachant que cette personne a eu le culot de porter également plainte contre moi car je lui ai malencontreusement griffe le visage en tentant de me défendre ! J'ai très mal aux cervicales qui étaient déjà mon point faible .. Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés